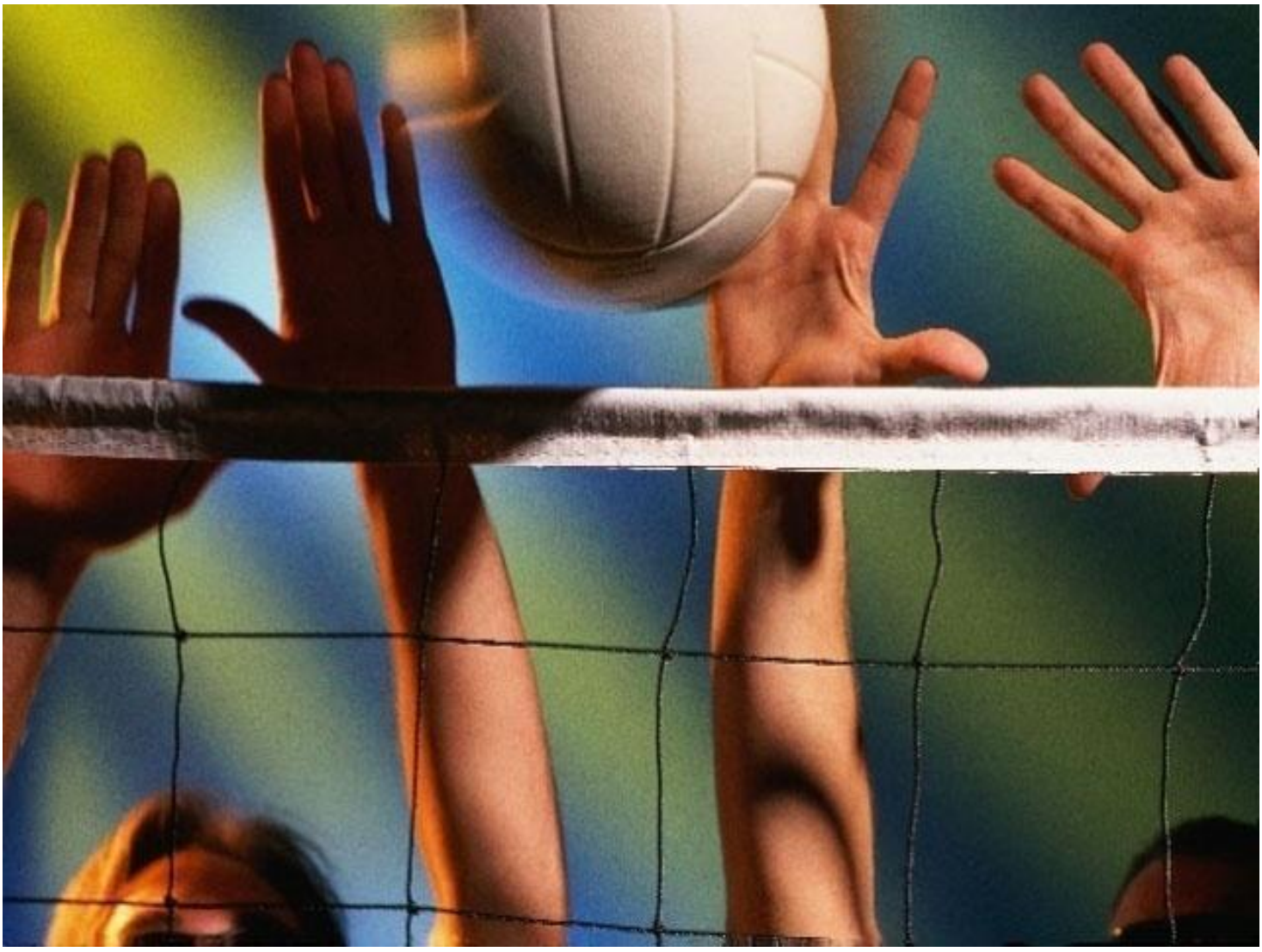
ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

CORREZE



VOLLEY-BALL

la ligue de l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

BUREAU DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE

PRÉSIDENT: Baptiste BOURGET

06 72 04 14 44 baptiste_bourget@yahoo.fr

RESPONSABLES DES CHAMPIONNATS ET DES CHALLENGES PAR DIVISION :

(Responsables à qui vous devez communiquer le résultat des matches le plus rapidement possible)
Division 1: Jean-Marc Geneste

Tel 06 38 11 40 25 Mail: jean-marc.geneste@wanadoo.fr

Division 2: Guillaume Delporte

Tel : 06 89 32 87 87 Mail : guillaumedelporte1@yahoo.fr

Division 3: Arthur Lecompte

Tel : 06 31 99 71 90 Mail : arthur.lecompte14@gmail.com

Championnat mixte:

Tel : 07 83 21 45 79 Mail : tontontruffe@gmail.com

Coupe: Baptiste Bourget

Tel : 06 72 04 14 44 Mail : baptiste_bourget@yahoo.fr

Gestion classement des divisions et coupe de corrèze

Baptiste Bourget et Arthur Lecompte:

Mail: volley.ufolep19@gmail.com

DELEGUE DEPARTEMENTAL UFOLEP :

Elliot FOUZANET

Mail : cd.19@ufolep.org ou delegueufolep19@gmail.com

06 11 90 61 33

4 impasse Pièce st Avid

19004 Tulle cedex

SAISON 2026/2027

Cette année, **35** équipes réparties dans **15** associations, sont inscrites au Volley-Ball UFOLEP 19.

La Commission Technique Départementale UFOLEP VOLLEY-BALL Corrèze propose cette année :

1° Un championnat composé de 23 équipes réparties dans 3 divisions en fonction de leurs résultats de la saison précédente:

D1 – D2 – D3

2° Un championnat mixte composé de 8 équipes

3° Un championnat féminin composé de 4 équipes

3° Une coupe de la Corrèze dans laquelle 27 équipes sont engagés

REGLEMENT GENERAL UFOLEP

Dans son ensemble, le règlement des compétitions UFOLEP est celui en vigueur à la F.F.V.B, excepté quelques particularités et aménagements exposés ci-après dans le règlement particulier.

AFFILIATION ET COMMANDE DE LICENCES

- Reportez-vous au Spécial Affiliation et au listing de l'association
- Retournez la feuille d'affiliation accompagnée du chèque le plus tôt possible

N.B : Il est indispensable de commander dès à présent les licences pour vos nouveaux joueurs ou les joueurs mutations car ils ne bénéficient d'aucune couverture assurance.

REGLEMENT SPORTIF

I – LICENCE ET BORDEREAU UFOLEP : Double homologation

A) **« Sportive »** :

- La licence (vignette + photo) atteste de l'aptitude et de l'identité du joueur et du club dans lequel il pratique.
- Le bordereau atteste de sa qualification dans l'équipe du club.

La présence du timbre apposé en face de son nom sur le bordereau (feuille verte) devra être vérifiée par l'arbitre et l'équipe adverse.

B) **« Administrative »** quant au respect des formalités

- Photo et signature du titulaire
- **Certificat médical ou visa du médecin ou attestation de réponse au questionnaire de santé**
- C'est après satisfaction de ces règles que l'homologation définitive de la licence sera acquise. Tout « manquement » gèlera la procédure normale et nécessitera une régularisation impérative au siège de la FAL.
- Tout joueur n'apparaissant pas sur le bordereau et ne présentant pas sa licence (ou carte d'identité) ne pourra participer à la rencontre.
- Tout joueur dans un Club doit être licencié dès le 1er match (**avec photo sur sa licence sinon carte d'identité). Tout joueur non licencié participant à un tour de Coupe ou de championnat entraînera la perte de son équipe.**

N.B : Lors de l'homologation, chaque équipe devra impérativement présenter 6 licenciés.

II – COMPOSITION DE L'EQUIPE :

Rappel règlement FFVB :

Joueurs à double appartenance (FFVB – UFOLEP)

Les joueurs, **exclusivement de National 3 et de Régional FFVB**, pourront évoluer dans les compétitions UFOLEP. Ce joueur devra être inscrit sur le bordereau vert de l'équipe concernée avant la date limite d'homologation.

Rappels généraux :

Une équipe se compose de 12 joueurs (possibilité d'en inscrire 16 sur le bordereau vert).

Tous les joueurs devant intervenir dans le jeu doivent figurer sur la feuille de match avant le début de celui-ci.

Lors de la phase de championnat :

Afin d'éviter un forfait, il est toléré dans chacune des divisions, qu'une équipe ne présente exceptionnellement que 5 joueurs.

III – CLUBS AYANT PLUSIEURS ÉQUIPES ENGAGÉES :

Lors du championnat de D1/D2/D3:

1. Aucun joueur ne peut compléter une équipe de division inférieure.

2. Un même joueur ne pourra compléter une autre équipe de son club évoluant dans une division supérieure plus de 3 fois dans la saison (sous peine d'entraîner la perte du match avec pénalité type forfait). Même chose entre une équipe évoluant dans le championnat mixte et une équipe évoluant dans le championnat masculin.

3. Tout joueur complétant une équipe évoluant en même division ou en division supérieure (non inscrit sur le bordereau de cette dernière) devra être obligatoirement inscrit sur la feuille du match suivi du numéro de l'équipe à laquelle il appartient et présenter sa licence pour pouvoir participer au match.

Lors du championnat Mixte:

1. La première division mixte est considérée comme un niveau équivalent à la D3. Ainsi les renforts peuvent se faire sans limite entre la D3 et le championnat mixte.

2. Une équipe du championnat mixte peut être **exceptionnellement** complétée par une joueur/joueuse évoluant en D1/D2 à l'unique condition qu'il n'y ait aucun remplaçant. Ce complément doit donc être le 5ème ou 6ème nom de la feuille de match. **Il est rappelé que ce complément devra jouer dans le respect du fair-play et du niveau de cette division.**

Lors de la coupe:

1. Si une équipe engagée lors de la coupe est différente de celle du championnat (mélange de joueurs et joueuses provenant de différents niveaux). L'équipe sera alors considérée comme provenant du niveau correspondant au niveau du meilleur joueur engagé dans cette équipe.

IV – RÈGLES DU JEU :

Règle 1-4-2 : Extension de la zone de service

« La zone de service est une zone de 9 M de large située derrière la ligne de fond (et excluant la ligne de fond). Elle est limitée latéralement par deux traits de 15 cm de long, tracés 20 cm en retrait de la ligne de fond et dans l'alignement des lignes de côté. Ces deux traits sont inclus dans la zone de service ».

Rappel : Le ou les joueurs formant un écran sur le service de leur formation sont sanctionnables.

Deux précisions :

Règle 14-4-2

«Le ballon doit être frappé, il ne doit être ni attrapé, ni lancé ».

Supprimer « nettement » conséquence de la règle 14.4.2 à la règle 14.5 d)

Règlement FFVB

Lors d'une interruption dû à un phénomène extérieur, et si 3 sets (ou plus) ont été joués, la commission validera le match soit au set avérage soit au point avérage (sous condition d'avoir respecté les horaires).

Règles conformes au règlement FFVB :

1. Sur les quatre premiers sets : les points seront décomptés sur le principe du tie-break, tout point compte. La première équipe à 25 avec 2 points d'écart remporte le set sinon continuer jusqu'à l'écart nécessaire (ex : 42 – 40).

2. Il n'y a plus de temps mort obligatoire à 8 et 16. Chaque équipe dispose de 2 temps mort de 30 secondes par set.

3. Au 5ème set : La première équipe à 15 avec 2 points d'écarts remporte le set, sinon continuer ex : 22 –20.

4. Tout service touchant le filet et passant dans le camp adverse est considéré comme valable.

5. L'on peut jouer avec un libéro qui doit être désigné avant sur la feuille de match. Il ne peut servir, faire la passe dans la zone avant, contrer, smasher et ne peut faire une passe au-dessus du filet que **dans la zone arrière.**

6. Tout contact avec le filet est faute.

7. Il y a pénétration si: le(s) pied(s) pénétre(nt) TOTALEMENT dans le camp adverse. Lorsque le(s) pied(s) ne pénètre(nt) pas totalement, il y a faute si cela gène le jeu de l'équipe adverse. Par exemple: un joueur plonge et finit sa course le corps en partie chez l'adversaire, mais avec ses pieds dans son camp. Dans ce cas, il n'y a faute que si sa présence gêne le jeu adverse.

VI - RÈGLEMENT PROPRE AU CHAMPIONNAT MIXTE:

1. Le filet est à une hauteur de 2m35
2. Si la parité sur le terrain n'est pas respectée, l'équipe adverse reçoit alors un bonus de 2 points par féminine manquante. (exemple: équipe A est composée de 5 filles et d'un garçon. équipe B est composée de 5 garçons pour une fille. L'équipe A reçoit donc un bonus de 2*2=4 points par set en raison des deux féminines manquantes dans l'équipe B pour avoir la parité.)
3. Le bonus d'une équipe ne peut dépasser 3 points. Au delà les points se transforment en malus pour l'équipe adverse. (exemple: l'équipe A devrait avoir 6 points de bonus en début de set contre l'équipe B. Le début de set commence alors à +3 pour A et -3 pour B).
4. En cas de cinquième set le bonus de point est divisé par 2.
5. Les points de bonus sont calculés en début de set. Les changements en cours de set doivent alors s'effectuer de sorte à ce que la proportion de féminine sur le terrain ne descende pas sous les 50%. (par exemple l'équipe A commence avec 5

filles sur le terrain et 1 garçon. Elle ne pourra en cours de set remplacer 3 filles par 3 garçons). Cette règle est caduque en cas de blessures.

VIII – RÈGLEMENT PROPRE À LA COUPE

1. L'équipe de plus faible niveau reçoit un bonus de 3 points par division d'écart à chaque début de set (une équipe du championnat mixte est considérée comme une équipe de D3). Au cinquième set le bonus est de 2 points par division d'écart.
2. Comme pour le championnat mixte, une équipe ne pourra avoir plus de 3 points de bonus en début de set. Le reliquat est donc transformé en point de malus pour l'équipe adverse.

IX – ARBITRAGE :

Lors de son engagement, chaque club a présenté une liste « d'arbitres potentiels ».(voir annexe : coordonnées des équipes)

C'est à l'équipe qui reçoit de désigner un arbitre.

L'arbitre doit exiger, avant la rencontre, les licences et en vérifier la régularité.

IL EST INTERDIT À UN NON LICENCIE D'ENTRER EN JEU.

La Commission Technique désignera pour les finales, un arbitre de club.

Pour tout oubli de licence, il y a lieu de produire la Carte Nationale d'Identité et de mentionner son nom sur la feuille de match.

X – FEUILLE DE MATCH :

La feuille de match doit être rédigée très précisément quant-au nom des joueurs participant à la rencontre**, vérifiée par l'arbitre et signée par les capitaines au début du match :**

1- avant la rencontre : nom, licence, bordereau vert, réserves, **heure du début de la rencontre + date**

2- après la rencontre : en ce qui concerne **le score des sets et le résultat final.**

* La feuille de match est le trait d'union entre le « terrain » (match) et le bureau (secrétariat). De son exploitation dépend la compétition, d'où la nécessité de bien remplir correctement toutes les zones :

- nature de la compétition
- date, heure, lieu
- équipes participantes, arbitre(s)
- résultat, score
- signatures des capitaines et arbitre(s)

COMMUNICATION DU RESULTAT DE LA RENCONTRE

- Le résultat du match est à envoyer (score et sets) à l'adresse mail du responsable concerné (ou par téléphone) et doit être saisi sur le site volley par l'équipe qui joue à domicile, dans les 24 heures qui suivent la rencontre. La feuille de match est conservée par le club recevant. Le club recevant doit également signaler tout match reporté (en cas de non respect de cette règle, le club en infraction sera sanctionné).

*** TOUTE FEUILLE NON CONFORME SERA RENVOYEE ET INEXPLOITEE**

- En cas d'accord des 2 équipes pour le report d'un match, chacune d'elles doit prévenir par mail le responsable de la division concernée.
- Sans feuille de match pour une rencontre déterminée, chaque équipe concernée se verra attribuer zéro point pour la dite rencontre.

XI – <u>RÉCLAMATIONS</u> :

Pour qu'une réclamation soit recevable, elle doit être portée sur la feuille de match par le capitaine et signée par l'arbitre avant le match.

L'équipe qui a porté réclamation garde la feuille de match à l'issue de la rencontre et l'adresse en recommandé à :

4, impasse Pièce St Avid
CS 20123
19004 TULLE Cedex

Accompagnée d'un chèque de 10 € (pour frais de dossier) établi à l'ordre de «UFOLEP 19» sous 48 heures.

De son côté, l'arbitre doit envoyer un rapport concernant la réclamation et faisant état de la position des capitaines.

XII – <u>FORFAIT</u> :

Afin de rendre justice aux équipes qui ont le mérite de disputer tous leurs matchs, en dépit des conditions atmosphériques et des « absences stratégiques », la règle du forfait s'applique comme suit :

- **Championnat : sanction(s) pour forfait(s)**

a) *Cas du forfait match aller :*

O point à l'équipe forfait. Si le forfait incombe à l'équipe visiteuse, **le lieu du match retour sera inversé.**

b) Au 2ème forfait de la saison : - 1 point
Au 3ème forfait de la saison : - 2 points
Au 4ème forfait de la saison : - 3 points
Au bout du 4ème forfait, l'équipe sera exclue du championnat, il y aura un ajustement des points des autres équipes de la poule.

d) L'équipe non fautive se verra attribuée, les points du gain du (des) match(es) sur le score de 3 sets à 0 (25-0 ; 25 – 0 ; 25 – 0).

XIII – <u>ROLES DE CHACUN</u> :

Règlement général :

- Joueurs :* Respecter partenaires, adversaires, juges, arbitres
* Avoir toujours à l'esprit que le VOLLEY-BALL est un jeu

- Horaires :

Les gardiens de gymnase ayant des heures de travail bien définies, il est très important de respecter les horaires indiqués sur les convocations faites par les clubs. Respectons les équipes et les règlements.

a) <u>Equipe recevant</u> :

* Contacter le futur adversaire au plus tard 7 jours avant celui de la rencontre pour lui indiquer la date, le lieu et l'heure.
*** S'assurer les services d'un arbitre**
* Préétablir la feuille de match (nature de la compétition, date, lieu, composition de l'équipe, arbitre…).
***Saisir le résultat sur le site et communiquer le résultat au responsable de la division.**

b) Equipe visiteuse :

***Respecter les conditions du rendez-vous : l'horaire d'occupation du gymnase est stricte chez certains clubs**. L'heure de début de match n'est pas l'heure d'arrivée ni d'échauffement : arriver ¼ heure avant l'heure de match.
* Vérifier la saisie de la feuille de match sur le site du championnat dans les 7 jours suivants la rencontre.

- Arbitre : * Vérifier les licences
*** S'assurer de la signature de la feuille de match par les capitaines avant le début de la rencontre, ainsi qu'à la fin pour accréditer le résultat**
* Siffler dans un esprit d'objectivité et d'honnêteté

Les membres du Bureau de la Commission Technique Départementale trancheront les litiges qui leur seront soumis avec un maximum d'impartialité mais pas forcément dans le sens souhaité. Il faut y penser et parfois se substituer. C'est ainsi que l'on devient responsable.

Accidents, incidents de jeux doivent être marqués par l'arbitre sur la feuille de match et contre signés par les capitaines.

Un match ne peut se jouer si :

- **moins de 5 joueurs sont licenciés sur le terrain**
- **le bordereau officiel n'est pas présenté**
- **un non licencié participe.**

N.B : Possibilité de jouer à 5 si un joueur se blesse pendant le match.

REGLEMENT PARTICULIER - SAISON 2026/2027

C H A M P I O N N A T

	D1	D2	D3	Championnat mixte	Championnat féminin
Composition	7 équipes	8 équipes	8 équipes	8 équipes	4 équipes
Classement	Classements : - match gagné : 3 pts - match perdu 2-3 : 2pts - match perdu 0-3 ou 1-3 : 1 pt - forfait : voir règlement sportif. En cas de matchs non joués à la dernière date limite : 0 pt aux 2 équipes En cas d'égalité, les équipes seront départagées selon la logique suivante : - Set avérage général - Point avérage général - Set avérage particulier - Point avérage particulier d'où la nécessité de feuilles de matches correctement renseignées.				
Résultats	Les trophées seront remis lors de la finale de la coupe en fin de saison. Les modalités de montées et descentes seront définies en début de saison prochaine suivant le nombre d'équipes engagées.				







Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique
Corrèze
– 19004 TULLE CEDEX
92/ Mail : delegueufolep19@gmail.com
juillet 1901

Ligue de l'Enseignement, FAL
4, Impasse Pièce St Avid – B.P. 123
Tél : 05 55 26 42 12 / 06 59 96 04
Association régie par la loi du 1er

la ligue de l'enseignement
une autre idée du sport

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
CORREZE